

5 février 2002 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la médaille militaire et l'héroïsme des titulaires de cette décoration, Paris, le 5 février 2002.

Il y a 150 ans naissait la médaille militaire.

Louis Napoléon Bonaparte, en signant les décrets du 22 janvier et du 29 février 1852, dotait la France d'une distinction destinée à récompenser les mérites militaires des sous-officiers blessés ou cités au combat ou qui s'étaient distingués par leurs campagnes.

En quelques années, la médaille militaire devait acquérir un immense prestige, au point qu'il fut décidé qu'elle serait la récompense suprême des généraux ayant commandé en chef victorieusement devant l'ennemi.

Les campagnes du Second Empire, les deux guerres mondiales, l'Indochine, l'Algérie, les opérations extérieures conduites par la France depuis 40 ans, ont enrichi l'histoire et la légende de cette prestigieuse décoration.

Le courage, l'abnégation, le dévouement et la compétence de milliers de héros peu connus, artisans modestes et silencieux des grandes batailles, serviteurs inlassables de la patrie, ont trouvé leur juste reconnaissance dans le port convoité du ruban jaune et vert.

Sous-officiers des trois armées et de la gendarmerie, combattants volontaires, soldats de carrière ou appelés du contingent, les détenteurs de cette glorieuse distinction ont été et sont encore, avant tout, des hommes et des femmes engagés au service de la sécurité de la France et des Français.

Issus d'horizons divers et de générations différentes, les médaillés militaires forment une seule famille, unie par des valeurs communes dans un corps qui ne connaît ni promotions, ni grades. Je rends un hommage solennel à toutes celles et à tous ceux qui ont payé de leur vie ou de leurs blessures leur fidélité à cet idéal.

C'est en leur nom et pour que soient davantage reconnus les sacrifices consentis que j'ai décidé l'attribution de la médaille militaire aux emblèmes des quatre écoles de sous-officiers.

"Honneur et patrie", "Valeur et discipline", les devises de la Légion d'Honneur et de la médaille militaire, inscrites dans un même code, sont aujourd'hui indissociables, unies dans les plis d'un seul et unique drapeau.

A vous toutes et à vous tous, venus de la France entière, témoigner de la fraternité qui vous lie et de votre attachement à la décoration que vous portez à vous, militaires d'active ou de réserve qui allez être décorés, je rappelle les propos du créateur de la médaille militaire : "Recevez la comme un encouragement à maintenir intact cet esprit militaire qui vous honore".

En ce cent cinquantième anniversaire, la France vous exprime sa reconnaissance et son estime.